

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASCO 124 - Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (61 600 euros) et 2ème avenant à convention avec l'Académie de Paris (19e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la circulaire du 17 octobre 2019 de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris adressée aux écoles parisiennes pour le lancement de l'appel à projets des Classes à Projets Artistiques et Culturels de l'année scolaire 2019/2020 ;

Vu la liste des projets retenus par la commission académique ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature du 2^{ème} avenant à convention du 11 avril 2018, joint en annexe, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine à Paris (19e), et le versement d'une contribution municipale de l'année 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris.

Article 2 : Une contribution d'un montant de 61 600 euros est versée à l'Académie de Paris, 12 Boulevard d'Indochine à Paris (19e) en 2020.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 61 600 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, chapitre 932, nature 657382, Rubrique P 213, destination 21300050 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO